



RAPPORT FINANCIER

Annuel

au 31 décembre 2024

Table des matières

1.	Présentation des résultats annuels 2024	3
1.	Comptes Annuels	7
1.1	Bilan au 31 décembre 2024.....	7
1.2	Compte de résultat annuel 2024	9
2.	Annexes.....	10
2.1	Règles et méthodes comptables	10
2.2	Faits caractéristiques de la période.....	14
2.3	Notes sur le bilan	15
2.4	Notes sur le compte de résultat.....	21
2.5	Autres informations.....	26
2.6	Tableau des flux de trésorerie	29
3.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration	30
4.	Rapport Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	50
5.	Attestation de responsabilité du rapport annuel.....	64
5.1	Responsable du rapport annuel	64
5.2	Attestation de la personne responsable	64
6.	Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	65
7.	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	71

1. Présentation des résultats annuels 2024

Résultats annuels 2024 : Fill Up Média délivre un plan de développement ambitieux pour une croissance durable et rentable

- Fill Up Media est en forte croissance pour la 13^{ème} année consécutive et a structuré son équipe pour gérer le développement exponentiel de son parc : 1 250 stations-service opérationnelles dès l'été 2025 (+92%)
 - ✓ +17% d'augmentation du chiffre d'affaires 2024 sur le parc historique de 650 stations-services actives (à périmètre constant)
 - ✓ +250 stations-service (+38%) du réseau Carrefour mises en exploitation en fin d'année 2024 et qui contribuent fortement au chiffre d'affaires dès le début de l'exercice 2025 (potentiel moyen de CA/station de 80 K€)
 - ✓ +300 stations-service (+33% après installation Carrefour) en cours de déploiement chez E.Leclerc en 2025 et qui seront pleinement actives dès cet été (potentiel moyen de CA/station de 64 K€)
 - ✓ Mise en place de la tacite reconduction qui permettra de favoriser la récurrence des revenus dont les premiers effets arriveront en 2025
- Bonne maîtrise de la structure de coûts dans un contexte de forte structuration des équipes au bénéfice du développement rapide de l'activité sur 2025 et 2026 :
 - ✓ Amélioration significative de la marge d'EBITDA grâce à un pilotage strict des charges de personnel (+3 pts)
 - ✓ Renforcement des équipes commerciales (+ 13 collaborateurs à fin 2024) et 30 recrutements en cours en vue de la montée en puissance des 300

nouvelles stations Carrefour et de la finalisation des 300 déploiements au sein du réseau E.Leclerc prévu au 2ème trimestre 2025

- ✓ Amélioration de l'EBITDA retraité en valeur malgré 0,4 M€ de charges externes non récurrentes (frais de recrutements pour 0,2 M€, frais de communication pour 0,2 M€)
- Confirmation des objectifs commerciaux et financiers à horizon 2025 :
 - ✓ Chiffre d'affaires de 26 M€, marge d'EBITDA retraitée¹ supérieure à 35%

Compte de résultat simplifié au 31 décembre 2024

En K€	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	9 731	8 301	+17%
EBITDA	(1 051)	(1 178)	n.a
Marge d'EBITDA	-11%	-14%	+3pts
EBITDA retraité	(636)	(775)	n.a
Marge d'EBITDA retraité	-7%	-9%	+2pts
Résultat d'exploitation	(2 106)	(2 652)	+21%
Résultat financier	(346)	(68)	(406%)
Résultat courant	(2 452)	(2 721)	+10%
Résultat net	(2 525)	(2 630)	+4%

¹ Dans le cadre du financement de ses investissements, notamment les écrans utilisés pour diffuser les annonces de ses clients, la Société peut avoir recours à des opérations de location financière ou de crédit-bail. En norme IFRS, les loyers générés par ce mode de financement sont capitalisés et immobilisés au bilan et amortis en compte de résultat. Dans un souci de comparaison avec des sociétés de plus grande taille qui reportent leurs comptes en normes IFRS, la Société a décidé de communiquer également un « EBITDA retraité » pour les investisseurs financiers. Ce solde et en particulier la marge « d'EBITDA retraité » continuera d'être un indicateur clé de performance.

Résultats annuels 2024

En 2024, la Société enregistre un chiffre d'affaires de 9,7 M€, soit une progression de +17% par rapport à 2023 et signe un 13^{ème} exercice de croissance consécutive. Fill Up Média a commencé à bénéficier des revenus générés par les installations d'écrans au sein du réseau Carrefour au cours du second semestre 2024 et compte exploiter pleinement ce nouveau parc en 2025.

Les revenus réalisés auprès des annonceurs locaux, cœur de l'activité de Fill Up Média, atteignent 73% du chiffre d'affaires en 2024, contre 84% en 2023.

En parallèle, l'offre dédiée aux annonceurs nationaux s'affirme comme un véritable relais de croissance, représentant 27% du chiffre d'affaires 2024. À noter que cette augmentation de CA sur ce segment de clientèle permet l'amélioration de la marge car seul deux commerciaux sont nécessaires.

Les partenariats avec les régies publicitaires retail Imediacenter et in-Store Media affichent une hausse de +6%, soit un chiffre d'affaires qui s'élève à 1,1 M€ en 2024.

La dynamique commerciale résulte d'une meilleure structuration de la force de vente, du renouvellement presque complet des équipes de ventes et de l'implémentation d'un nouveau système de rémunération en début d'année 2024. À cela s'ajoute un meilleur suivi des créances clients par la Société, permettant une baisse significative des dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients de près de 45% et la mise en place de contrat en tacite reconduction qui permettra.

Les charges opérationnelles s'établissent à 11,6 M€, contre 9,9 M€ en 2023, soit une hausse de +1,7M€. Cette évolution s'inscrit dans la phase de développement que connaît actuellement la Société, celle-ci cherchant à pérenniser sa dynamique de croissance avec une démarche active de recrutements. Les charges de personnel ont été bien maîtrisées en passant de 4,3 M€ à 4,7 M€ sur la période, soit une augmentation mesurée de 0,4 M€.

La marge opérationnelle atteint -0,9 M€ en 2024 contre -1,2 M€ en 2023.

Néanmoins, Fill Up Média est parvenue à optimiser son efficacité opérationnelle au cours de la période, la Société enregistre ainsi un EBITDA retraité en amélioration de 18%, s'établissant à -0,6 M€ vs. -0,8 M€ en 2023.

Compte tenu de ces différents éléments et du résultat financier qui atteint -0,3 M€ (impact année pleine des emprunts 2023 pour 0,2 M€ et des commissions d'affacturage de 0,1 M€, le résultat courant

atteint -2,5 M€ au 31 décembre 2024, soit une amélioration de +10% par rapport au 31 décembre 2023.

Au total, la Société affiche une perte nette de 2,5 M€ contre 2,6 M€ en 2023 malgré d'importantes charges externes non récurrentes. Fill Up Média dispose par ailleurs d'une solide position de trésorerie qui atteint 3,2 M€ au 31 décembre 2024.

Stratégie et perspectives

Fill Up Média poursuit la structuration de son activité afin de générer une croissance solide, durable et rentable. La finalisation des déploiements au sein du réseau E.Leclerc étant attendue au 2ème trimestre 2025, le recrutement de 30 commerciaux supplémentaires est prévu pour capter au mieux la croissance future issue de cette extension du parc d'écrans.

Forte de sa trajectoire de croissance solide, la Société confirme ses objectifs financiers, soit un chiffre d'affaires de 26 M€ permettant d'atteindre une marge d'EBITDA retraitée supérieure à 35% à horizon 2025. Cette croissance sera portée majoritairement par les partenariats signés avec Carrefour et ConsoRégie, la régie publicitaire de E.Leclerc. Ces deux accords ont en effet permis à Fill Up Média de dépasser son objectif de développement pour 2025 avec un parc total de 10 000 écrans répartis dans 1 250 stations-service partenaires.

Fill Up Média a également pour ambition de déployer sa solution innovante à partir de 2026 à l'échelle européenne, en se concentrant en premier lieu sur l'Allemagne et le Bénélux grâce au support de son partenaire historique TotalEnergies.

1. Comptes Annuels

1.1 Bilan au 31 décembre 2024

Bilan Actif - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24		Au 31/12/23	
	Brut	Amort./Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4 720 044	(2 511 405)	2 208 638	2 139 218
dont Frais d'établissement	1 144 839	(615 345)	529 494	741 585
dont Frais de recherche et de développement	1 569 090	(1 005 708)	563 383	720 336
dont Concession, brevets et droits similaire	848 503	(692 508)	155 994	191 031
dont Autres immobilisations incorporelles	331 900	(197 844)	134 056	159 025
dont Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	825 712		825 712	327 241
Immobilisations corporelles	7 608 757	(2 847 785)	4 760 972	1 709 680
dont Install. techniques, matériels et outillages industriels	5 659 230	(2 809 969)	2 849 261	945 861
dont Autres immobilisations corporelles	78 118	(37 816)	40 301	7 569
dont Immobilisations en cours	1 871 410	-	1 871 410	756 250
Immobilisations financières	616 462	-	616 462	729 185
dont Autres titres immobilisés	2 500	-	2 500	2 500
dont Autres immobilisations financières	613 962	-	613 962	726 685
Total Actif immobilisé	12 945 263	(5 359 190)	7 586 073	4 578 084
Stocks	44 839	-	44 839	49 178
dont Matières premières, approvisionnements	44 839	-	44 839	49 178
Avances et acomptes versés sur cdes	23 012	-	23 012	3 787
Clients et comptes rattachés	10 474 724	(812 744)	9 661 981	9 282 739
Autres créances	1 784 831	-	1 784 831	876 059
Valeurs mobilières de placement	50	-	50	50
Disponibilités	3 222 537		3 222 537	4 870 890
Charges constatées d'avance	257 363		257 363	212 499
Total Actif circulant + CCA	15 807 357	(812 744)	14 994 613	15 295 203
Frais d'émission d'emprunts et Primes de remboursement des obligations	1 048 186		1 048 186	30 296
TOTAL BILAN ACTIF	29 800 806	(6 171 934)	23 628 872	19 903 583

Bilan Passif - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23
Capital social	745 881	704 503
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 697 398	9 368 567
Réserves	31 752	31 752
dont Réserve légale	21 400	21 400
dont Autres réserves	10 352	10 352
Report à nouveau	(2 750 003)	(2 750 003)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(2 527 190)	(2 629 791)
Total Capitaux propres	3 197 838	4 725 028
Total Provisions pour R&C	-	-
Emprunts et dettes financières	8 636 575	4 472 285
dont Emprunts obligataires convertibles	2 805 103	-
dont Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	5 813 792	4 459 798
dont Emprunts et dettes financières diverses	17 680	12 487
Fournisseurs et comptes rattachés	7 888 487	3 848 302
Dettes fiscales	2 292 060	1 637 958
Dettes sociales	373 851	476 655
Autres dettes	54 245	4 038 169
Produits constatés d'avance	1 185 815	705 187
Total Dettes & Comptes de régularisation	20 431 034	15 178 555
TOTAL BILAN PASSIF	23 628 872	19 903 583

1.2 Compte de résultat annuel 2024

Compte de résultat - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Production vendue de services	9 731 119	8 301 306	↑ +1 429 813	17 %
Chiffre d'affaires net	9 731 119	8 301 306	↑ +1 429 813	17 %
Production immobilisée	498 471	327 241	↑ +171 231	52 %
Subventions d'exploitation	5 567	13 833	↓ - 8 267	(60)%
Reprises sur amort. et prov., transf. de charges	599 583	203 417	↑ +396 167	195 %
Autres produits	940	900	→ +41	5 %
Total des produits d'exploitation	10 835 681	8 846 696	↑ +1 988 984	22 %
Achats de mat.1° et autres appro.	(5 567)	(13 206)	↑ +7 639	(58)%
Variation de stock (mat. 1° et appro.)	(4 339)	(3 074)	→ - 1 265	41 %
Autres achats et charges externes	(6 290 463)	(5 228 146)	↓ - 1 062 316	20 %
Impôts, taxes et versements assimilés	(128 071)	(105 860)	↓ - 22 211	21 %
Salaires et charges	(4 674 209)	(4 290 019)	↓ - 384 190	9 %
Dotations d'exploitation	(1 218 719)	(1 474 038)	↑ +255 319	(17)%
Sur immobilisations : - Dotations aux amortissements	(899 140)	(894 532)	→ - 4 607	1 %
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	(319 579)	(579 506)	↑ +259 927	(45)%
Autres charges	(620 164)	(384 474)	↓ - 235 690	61 %
Total des charges d'exploitation	(12 941 531)	(11 498 818)	↓ - 1 442 713	13 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 105 851)	(2 652 122)	↑ +546 271	(21)%
Total des produits financiers	2 291	20 910	↓ - 18 619	(89)%
Total des charges financières	(348 566)	(89 369)	↓ - 259 197	290 %
RESULTAT FINANCIER	(346 276)	(68 459)	↓ - 277 817	406 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 452 126)	(2 720 581)	↑ +268 454	(10)%
Total des produits exceptionnels	1 007 465	183 467	↑ +823 998	449 %
Total des charges exceptionnelles	(1 207 427)	(223 866)	↓ - 983 561	439 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(199 962)	(40 399)	↓ - 159 563	395 %
Impôts sur les bénéfices	124 898	131 189	↓ - 6 291	(5)%
RESULTAT NET	(2 527 190)	(2 629 791)	↑ +102 601	(4)%

2. Annexes

2.1 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : FILL UP MEDIA

La période a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mars 2025 par le conseil d'administration.

2.1.1 Règles générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre,
- indépendance des périodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions, logiciels et brevets :	1 à 6 ans
Autres immobilisations incorporelles :	1 à 5 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	3 à 10 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	2 à 3 ans
Mobilier :	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Ils se détaillent de la façon suivante :

Désignation	Valeur brute	Amort. antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
Hors frais d'introduction	84 202	84 202	0	84 202	0
Frais d'introduction	1 060 636	319 051	212 091	531 143	529 494
Total	1 144 839	403 254	212 091	615 345	529 494

2.1.3 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une analyse « ligne à ligne » est également réalisée afin d'isoler et de déprécier à 100% les créances irrécouvrables (liquidation ou cessation du client).

En fonction de cette analyse, la règle de dépréciation standard des créances clients considérées comme risquées est la suivante :

- | | |
|--|------|
| - Créance échue depuis plus de 6 mois : | 25%, |
| - Créance échue depuis plus de 12 mois : | 50%, |
| - Créance échue depuis plus de 24 mois : | 90%. |

Lorsque la société estime que le recouvrement est totalement compromis, la dépréciation est portée à 100%.

Au 31 décembre 2024, la dépréciation des comptes clients a fait l'objet d'une analyse approfondie et les risques de non-recouvrement ont été appréhendés par un complément de dépréciation. Le recouvrement de certaines créances est confié à un prestataire externe.

2.1.5 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

2.1.6 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.1.7 Recherche, Développement, Innovation :

Depuis sa création, notre société développe des solutions innovantes dans le domaine des écrans publicitaires installés sur les pompes à essence ainsi que dans les domaines associés.

Les frais de recherche et développement inscrits à l'actif correspondent aux dépenses qui répondent à la définition d'un actif. Il s'agit en particulier des salaires et charges sociales des personnes qui ont concouru aux divers projets de développement. Ces frais sont portés à l'actif et amortis sur 6 à 8 ans à compter de leur mise en service, c'est à dire lors de la mise en exploitation des contrats commerciaux de la société.

Les avantages économiques liés aux frais de recherche et développement viennent théoriquement sur la durée des contrats (8 ans).

Au 31 décembre 2024, les frais de R&D représentent environ 1,6 M€, amortis de 1,0 M€.

Le crédit d'impôt Innovation déclaré au titre de l'exercice résulte d'une analyse technique. Notre société est accompagnée par un consultant spécialisé dans ce domaine pour déterminer le montant de ce crédit d'impôt.

2.1.8 Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

2.1.9 Affacturage

La société a recours à une société d'affacturage auprès de laquelle elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat d'affacturage prévoit qu'il y ait subrogation entre la société et le Factor.

Les postes du bilan concernés par l'affacturage se détaillent ainsi :

Bilan d'affacturage - Fill Up Media - en €	31/12/24
Dépôts et cautions	263 720
Total Comptes affacturage - Actif	263 720
Autres dettes	
Total Comptes affacturage - Passif	-

Le montant des créances cédées au factor et non réglées à leur date d'exigibilité est retraité en créance clients et en moins de la trésorerie.

2.2 **Faits caractéristiques de la période**

INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE :

Le conflit russo-ukrainien, les conditions macro-économiques actuelles (pressions inflationnistes, hausse des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société au 31 décembre 2023.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 Actif immobilisé

Variation des immobilisations - Fill Up Media		Valeur brute			
En €	Au 31/12/23	Acquisitions	Cessions	Virements	Au 31/12/24
Frais d'établissement	1 144 839				1 144 839
Frais de recherche et de développement	1 561 068	8 022			1 569 090
Concession, brevets et droits similaire	770 762	77 740			848 503
Autres immobilisations incorporelles	275 200	56 700			331 900
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	327 241	498 471			825 712
Immobilisations incorporelles	4 079 110	640 934	-	-	4 720 044
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 454 945	8 707	(951 965)	3 147 543	5 659 230
Autres immobilisations corporelles	34 455	62 805	(19 142)		78 118
Immobilisations en cours	756 250	4 262 702		(3 147 543)	1 871 410
Immobilisations corporelles	4 245 650	4 334 214	(971 107)	-	7 608 757
Autres titres immobilisés	2 500				2 500
Autres immobilisations financières	726 685		(112 723)		613 962
Immobilisations financières	729 185	-	(112 723)	-	616 462
Total Actif immobilisé (en valeur brute)	9 053 945	4 975 148	(1 083 830)	-	12 945 263

Variation des immobilisations - Fill Up Media		Amortissements et dépréciations			
En €	Au 31/12/23	Augmentations	Diminutions	Virements	Au 31/12/24
Frais d'établissement	403 254	212 091			615 345
Frais de recherche et de développement	840 732	164 976			1 005 708
Concession, brevets et droits similaire	579 731	112 777			692 508
Autres immobilisations incorporelles	116 175	81 669			197 844
Immobilisations incorporelles	1 939 892	571 513	-	-	2 511 405
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 509 084	301 163	(278)		2 809 969
Autres immobilisations corporelles	26 886	11 399	(468)		37 816
Immobilisations corporelles	2 535 969	312 561	(746)	-	2 847 785
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total Actif immobilisé (amortissements et dépréciations)	4 475 861	884 075	(746)	-	5 359 190

Variation des immobilisations - Fill Up Media		Valeur nette comptable			
En €	Au 31/12/23	Acquisitions	Cessions	Virements	Au 31/12/24
Frais d'établissement	741 585	(212 091)	-	-	529 494
Frais de recherche et de développement	720 336	(156 954)	-	-	563 383
Concession, brevets et droits similaire	191 031	(35 037)	-	-	155 994
Autres immobilisations incorporelles	159 025	(24 969)	-	-	134 056
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	327 241	498 471	-	-	825 712
Immobilisations incorporelles	2 139 218	69 420	-	-	2 208 638
Installations techniques, matériels et outillage industriels	945 861	(292 456)	(951 687)	3 147 543	2 849 261
Autres immobilisations corporelles	7 569	51 407	(18 674)	-	40 301
Immobilisations en cours	756 250	4 262 702	-	(3 147 543)	1 871 410
Immobilisations corporelles	1 709 680	4 021 653	(970 362)	-	4 760 972
Autres titres immobilisés	2 500	-	-	-	2 500
Autres immobilisations financières	726 685	-	(112 723)	-	613 962
Immobilisations financières	729 185	-	(112 723)	-	616 462
Total Actif immobilisé (en valeur nette comptable)	4 578 084	4 091 073	(1 083 085)	-	7 586 073

Les Autres immobilisations incorporelles se composent notamment d'études réalisées par un institut indépendant et permettant d'analyser le comportement des automobilistes face aux écrans de la Société.

3 148 K€ d'immobilisations corporelles en cours ont été mises en service sur l'exercice 2024, en lien avec la signature du nouveau contrat avec Carrefour et l'installation des caissons correspondants. Ils ont été reclassés dans les postes d'immobilisations concernés et amortis.

2.3.2 Immobilisations financières

Les 616 K€ d'immobilisations financières sont composées de :

- 3 K€ d'actions Time for the Planet, classes en autres titres immobilisés
- 128 K€ de caution auprès de BPI,
- 264 K€ de fonds de garantie et réserve de financement du factor,
- 104 K€ de dépôts et cautionnements divers (locations notamment),
- 118 K€ de contrat de liquidité (liquidités pour 32 K€ et actions pour 86 K€).

2.3.3 Créances clients

Les créances clients se composent des principaux postes suivants :

Clients - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Créances clients	1 928 134	4 499 511	↓ - 2 571 377	(57)%
Clients douteux	1 330 186	865 791	↑ +464 395	54 %
FAE	7 216 405	4 843 120	↑ +2 373 285	49 %
Sous-total Créances clients brutes	10 474 724	10 208 422	↑ +266 302	3 %
Dépréciation clients douteux	(812 744)	(925 683)	↑ +112 939	(12)%
Total Créances clients nettes	9 661 981	9 282 739	↑ +379 241	4 %
Taux de dépréciation des créances brutes	7,8 %	9,1 %	→ - 1,3 points	

2.3.4 Autres créances

Les autres créances se composent de :

Autres créances - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Fournisseurs débiteurs, RRR à obtenir et autres avoirs	49 234	13 907	↑ +35 326	254 %
Créances sociales	-	1 799	→ - 1 799	(100)%
dont Personnel et comptes rattachés	-	555	→ - 555	(100)%
dont Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	1 244	→ - 1 244	(100)%
Créances fiscales	1 732 109	853 304	↑ +878 805	103 %
dont Impôts sur les bénéfices (IS)	278 118	153 220	↑ +124 898	82 %
dont Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA)	1 453 991	700 084	↑ +753 907	108 %
Créances groupes et associés	16 119	9 983	↑ +6 137	61 %
dont Autres créances groupes et associés	16 119	9 983	↑ +6 137	61 %
Débiteurs divers	10 381	853	↑ +9 528	1117 %
dont Divers - Produits à recevoir	10 381	-	↑ +10 381	N/A
dont Autres débiteurs divers	(0)	853	→ - 853	(100)%
Sous-total Autres créances brutes	1 807 844	879 846	↑ +927 997	105 %
Sous-total Provisionnement des autres créances	-	-	→ -	N/A
Total Autres créances nettes	1 807 844	879 846	↑ +927 997	105 %

2.3.5 État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice, détaillé par échéance, s'établit comme suit :

Créances - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	< 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Dépôts et cautionnements	495 776		495 776
Contrat de liquidité	118 186	118 186	
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 474 724	10 474 724	
Autres créances	1 784 831	1 784 831	
Charges constatées d'avance	257 363	257 363	
Total	13 130 881	12 635 105	495 776

2.3.6 Produits à recevoir

Ils se composent essentiellement des Factures à établir liées au cut-off décrit ci-après dans la note Reconnaissance des revenus, au sein des Notes sur le compte de Résultat, pour un montant de 7 216 405 €.

2.3.7 Composition du capital social et affectation du résultat

Capital social d'un montant de 745 881,25 euros décomposé en 2 983 525 actions d'une valeur nominale de 0,25 euros.

Lors de l'AGE du 19 mai 2022, la valeur nominale de chaque action a été divisée par 40 pour passer de 10 euros à 0,25 euros par action.

Le nombre d'actions est ainsi passé de 49 993 actions à 1 999 720 actions, ceci avant l'introduction en Bourse.

Variation des capitaux propres - Fill Up Media - en €	Au 31/12/23	Augmentations	Affect. résultat 12/23	Résultat 12/24	Au 31/12/24
Capital	704 503	+41 378			745 881
dont Capital souscrit appelé versé	704 503	+41 378			745 881
Primes	9 368 567	+958 622	(2 629 791)		7 697 398
dont Primes d'émission	9 368 567	+958 622	(2 629 791)		7 697 398
Réserves	31 752		-		31 752
dont Réserve légale	21 400		-		21 400
dont Autres réserves	10 352		-		10 352
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	(2 750 003)				(2 750 003)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 629 791)		2 629 791	(2 527 190)	(2 527 190)
Total hors Subventions, Prov. réglementées et Autres fonds propres	4 725 028	+1 000 000	-	(2 527 190)	3 197 838
<i>Distribution de dividendes</i>				-	
Total Capitaux propres	4 725 028	+1 000 000	-	(2 527 190)	3 197 838

Conformément aux décisions de l'assemblée générale du 18/06/2024, le résultat de l'exercice précédent a été affecté en réduction de la prime d'émission.

Les actions émises lors de l'augmentation du capital du 28 juin 2022 bénéficient d'un droit de vote simple. Les actionnaires historiques bénéficient d'actions à droit de vote double.

2.3.8 État des dettes

Les dettes financières nettes se détaillent ainsi :

Emprunts et dettes financières - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Emprunts et dettes assimilées	8 636 575	4 472 285	↑ +4 164 290	93 %
dont Emprunts obligataires convertibles	2 805 103	-	↑ +2 805 103	N/A
dont Emprunts auprès des établissements de crédit	5 813 792	4 459 798	↑ +1 353 994	30 %
dont Autres emprunts et dettes assimilées	17 680	12 487	↑ +5 193	42 %
Emprunts et dettes financières	8 636 575	4 472 285	↑ +4 164 290	93 %
Trésorerie active	3 222 587	4 870 940	↓ - 1 648 354	(34)%
Endettement net	(5 413 989)	398 655	↓ - 5 812 644	(1458)%

Le total des dettes à la clôture de l'exercice, détaillé par échéance, s'établit comme suit :

Dettes - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 805 103		2 805 103	
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	5 831 472	1 226 002	4 305 470	300 000
dont à plus d'1 an à l'origine	5 813 792	1 208 322	4 305 470	300 000
dont à moins d'1 an à l'origine	17 680	17 680		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 888 487	7 888 487		
Dettes fiscales	2 292 060	2 292 060		
Dettes sociales	373 851	373 851		
Dettes sur immobilisations	-	-		
Autres dettes	466 943	466 943		
Produits constatés d'avance	1 185 815	1 185 815		
Total	18 038 628	13 433 159	4 305 470	300 000

Les dettes bancaires se traduisent par des emprunts auprès d'établissements de crédit dont les conditions sont les suivantes :

Banque	Date début	Date fin	Montant initial en K€	Taux d'intérêt
BPI	oct-18	déc-25	500	5,15%
BNP	mai-20	mai-26	190	0,75%
CIC	mai-20	mai-26	190	0,70%
BPI	juin-20	mai-26	190	1,75%
HSBC	juin-20	mai-26	100	0,31%
CA	mai-20	mai-26	190	0,70%
CE	mars-23	avr-29	1 300	3,91%
BPI	déc-23	déc-30	1 500	7,37%
BNP	déc-23	déc-28	500	4,59%
CIC	janv-24	janv-29	750	6,10%
CA	juil-24	juil-29	1 500	4,99%
CE	juin-24	juin-29	200	5,10%

2.3.9 Charges à payer

Charges à payer - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24
Fournisseurs FNP	3 961 867
Intérêts courus sur emprunts	17 680
Congés payés et charges afférentes	154 549
Etat Charges à payer	28 392
Total	4 162 488

Les FNP incluent les redevances à verser aux réseaux selon leurs modalités propres (proportionnel ou fixe selon les réseaux).

2.3.10 Charges constatées d'avance

Les CCA, soit 257 363 € correspondent en grande partie aux loyers et aux redevances de crédit-bail, facturés par période à échoir.

2.3.11 Produits constatés d'avance

Les PCA, soit 1 185 815 € correspondent à la partie du CA diffusion postérieure à la date de clôture des comptes.

Ces produits sont reportés sur la période à laquelle ils correspondent.

2.4 Notes sur le compte de résultat

2.4.1 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes de campagnes publicitaires est comptabilisé de la manière suivante, qu'il s'agisse d'une campagne locale ou nationale :

- frais d'adserving : 80% du montant de la commande au début de la diffusion,
- diffusion : 20% étalés en fonction de la durée de la commande.

Le terme « adserving » englobe l'ensemble des technologies et services mis en place pour diffuser les campagnes des annonceurs sur le réseau Fill Up Media.

Les frais d'adserving sont constitués principalement par :

- la création, la réception et l'archivage du bon de commande,
- la création et l'envoi de la facture et de l'échéancier de prélèvements,
- la mise en place des prélèvements automatiques (création du tiers, saisie des informations bancaires),
- la planification informatique des campagnes,
- la mise au format des spots vidéos (vérification de l'encodage audio et vidéo afin de s'assurer une qualité homogène sur le réseau).

L'ensemble de ces opérations de mise en place de la campagne à diffuser représente environ 90% du temps passé sur l'ensemble de la diffusion. En effet, toutes les opérations suivantes sont automatisées grâce à ce travail préparatoire (notamment les encaissements).

La diffusion du spot vidéo sur les écrans ne génère que peu de charge.

La société estime que les frais d'adserving correspondent à environ 80% du montant de la commande.

La création de spots publicitaires et les frais techniques ne sont pas compris dans les frais d'adserving.

La création de spots publicitaires correspond à la production en interne par la Société de clips vidéos réalisés pour les annonceurs et diffusés sur les écrans publicitaires. Ce produit est reconnu lors de son achèvement, qui correspond à la date de validation du bon de commande.

Les frais techniques correspondent aux coûts de mise en place de la diffusion des campagnes publicitaires. Ce produit est reconnu lors de son achèvement, qui correspond également à la date de validation du bon de commande.

Les autres produits connexes correspondent essentiellement aux « échanges marchandises ». L'échange marchandises est un échange à valeur égale de biens et/ou de services entre un client et un fournisseur. L'échange marchandises se pratique fréquemment dans le secteur de la communication et des médias. Il permet l'achat d'espace publicitaire en échange de biens ou de services de l'entreprise qui achète cet espace (par exemple, présence du logo d'un magazine sur l'affiche d'un spectacle). Fill Up Media a noué des contrats de partenariat de ce type avec des clubs et des événements sportifs, notamment au niveau local, avec le LOU Rugby, l'Olympique Lyonnais, l'Open Parc. Le produit et la charge sont reconnus lors de la prise d'effet de l'échange marchandises. Sur l'exercice 2024, les échanges se sont élevés à environ 704 K€ en produits et en charges.

2.4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent en :

Autres produits d'exploitation - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Production immobilisée	498 471	327 241	↑ +171 231	52 %
dont Immobilisations incorporelles	498 471	327 241	↑ +171 231	52 %
Subventions d'exploitation	5 567	13 833	↓ - 8 267	(60)%
Reprises sur amort. et prov., transf. de charges	599 583	203 417	↑ +396 167	195 %
dont Reprises sur prov. pour dépré. des actifs circulants	431 931	96 950	↑ +334 981	346 %
dont Transferts de charges d'exploitation	167 652	106 467	↑ +61 186	57 %
Autres produits	940	900	→ +41	5 %
dont Produits divers de gestion courante	940	900	→ +41	5 %
Total Autres produits d'exploitation	1 104 562	545 390	↑ +559 171	103 %

2.4.3 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se composent principalement de :

AACE - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Achats d'études et prestations de services	2 709 787	2 314 678	↑ +395 109	17 %
Achats non stockés de matières et fournitures	119 542	107 166	↑ +12 377	12 %
Sous-traitance générale	110 610	101 724	↑ +8 886	9 %
Redevances de crédit-bail	503 597	444 569	↑ +59 028	13 %
Locations	556 523	454 722	↑ +101 801	22 %
Charges locatives et de copropriété	41 063	18 750	↑ +22 313	119 %
Entretien et réparations	220 538	260 542	↓ - 40 003	(15)%
Primes d'assurances	127 728	81 688	↑ +46 040	56 %
Divers Services extérieurs	43 595	21 614	↑ +21 981	102 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	388 421	291 545	↑ +96 875	33 %
Publicité, publications relations publiques	866 948	672 578	↑ +194 370	29 %
Déplacements , missions et réceptions	254 755	240 572	↑ +14 184	6 %
Frais postaux et de télécommunications	22 079	23 638	→ - 1 559	(7)%
Services bancaires et assimilés	75 847	97 039	↓ - 21 192	(22)%
Divers Autres services extérieurs	248 852	96 273	↑ +152 580	158 %
Total AACE	6 290 463	5 228 146	↑ +1 062 316	20 %

2.4.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 35 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

2.4.5 Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes se compose principalement des éléments suivants :

Impôts et taxes - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Taxe d'apprentissage et versements libératoires	25 006	21 055	→ +3 951	19 %
Formation continue	47 637	47 282	→ +355	1 %
Autres taxes assises sur les salaires	1 220	966	→ +254	26 %
Taxes assises sur les salaires	73 863	69 303	→ +4 560	7 %
En % de la masse salariale	2,71 %	3,11 %	→ - 0,40 points	
Autres taxes assises sur le CA	13 163	4 135	↑ +9 028	218 %
Taxes assises sur le CA	13 163	4 135	↑ +9 028	218 %
En % du CA	0,14 %	0,05 %	→ +0,09 points	
Contribution économique territoriale (CET)	12 766	15 152	→ - 2 386	(16)%
TVS	28 007	16 382	↑ +11 625	71 %
Autres	272	888	→ - 616	(69)%
Autres taxes	41 045	32 422	↑ +8 623	27 %
Total Impôts et taxes	128 071	105 860	↑ +22 211	21 %

2.4.6 Charges de personnel

Le détail des charges de personnel se présente comme suit :

Personnel - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Salaires	2 730 014	2 231 439	↑ +498 574	22 %
Congés payés	9 243	23 806	↓ - 14 564	(61)%
Sous-total Salaires + CP	2 739 256	2 255 246	↑ +484 011	21 %
Primes et gratifications	491 718	710 354	↓ - 218 637	(31)%
Indemnité et avantages divers	4 901	17 637	↓ - 12 736	(72)%
Rémunération du personnel	3 235 875	2 983 237	↑ +252 638	8 %
URSSAF	971 985	897 231	↑ +74 755	8 %
Retraite et prévoyance	314 607	309 857	→ +4 750	2 %
Autres organismes sociaux	3 637	9 523	↓ - 5 886	(62)%
Autres charges sociales	47 589	34 598	↑ +12 991	38 %
Charges sociales	1 337 818	1 251 208	↑ +86 610	7 %
Versements CE, œuvres sociales, médecine du travail	62 513	47 971	↑ +14 542	30 %
Autres charges de personnel	38 004	7 604	↑ +30 400	400 %
Charges de personnel	4 674 209	4 290 019	↑ +384 190	9 %

La rémunération des mandataires sociaux (Manuel Berland en qualité de Président et Aurélien Grillot en qualité de Directeur Général Délégué) s'est élevée à 310 005 euros bruts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'effectif se répartit ainsi :

Effectif	2024	2023
apprentis	3	2
agents de maitrise	44	34
cadres	22	20
Total	69	56

2.4.7 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent en :

Autres charges d'exploitation - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Redevances pour concessions, brevets, licences,...	351 985	288 671	↑ +63 313	22 %
Pertes sur créances irrécouvrables	267 702	95 712	↑ +171 990	180 %
Charges diverses de gestion courante	477	91	→ +387	427 %
Total Autres charges d'exploitation	620 164	384 474	↑ +235 690	61 %

2.4.8 Détermination de l'EBE

Compte de résultat - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 105 851)	(2 652 122)	+546 271	(21)%
Dotations d'exploitation	(1 218 719)	(1 474 038)	+255 319	(17)%
Reprises sur amort. et prov., transf. de charges	599 583	203 417	+396 167	195 %
Autres charges	(620 164)	(384 474)	- 235 690	61 %
EBE	(866 551)	(997 026)	+130 475	(13)%
Retraitement redevances techniques	(216 300)	(150 192)	- 66 108	44 %
Retraitement des leasings écrans en amortissement	(414 087)	(403 285)	- 10 802	3 %
EBE retraité	(668 764)	(743 933)	+75 169	(10)%

L'EBE et l'EBITDA sont des notions proches mais l'EBE est défini par le PCG, alors que l'EBITDA ne l'est pas.

Les redevances techniques sont retraitées en coût de production et les leasings sont retraités en amortissements pour améliorer la lisibilité.

2.4.9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Produits des autres val. mob. et créances de l'actif immobilisé	242	20 910	- 20 669	(99)%
Autres intérêts et produits assimilés	2 049	-	+2 049	N/A
Total des produits financiers	2 291	20 910	- 18 619	(89)%
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 815	-	+5 815	N/A
Intérêts et charges assimilées	342 752	89 369	+253 383	284 %
Total des charges financières	348 566	89 369	+259 197	290 %
RESULTAT FINANCIER	(346 276)	(68 459)	- 277 817	406 %

A fin 2024, le résultat financier est impacté par les intérêts des emprunts.

A fin 2023, les produits financiers correspondaient aux intérêts de placement de la trésorerie en comptes à terme.

2.4.10 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations distincts des activités ordinaires et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Résultat exceptionnel - Fill Up Media - en €	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Var. en €	Var. en %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 502	2 657	⇒ +2 845	107 %
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 001 964	180 810	↑ +821 153	454 %
Total Produits exceptionnels	1 007 465	183 467	↑ +823 998	449 %
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(214 293)	(5 186)	↓ - 209 108	4032 %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(993 134)	(218 681)	↓ - 774 453	354 %
Total Charges exceptionnelles	(1 207 427)	(223 866)	↓ - 983 561	439 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(199 962)	(40 399)	↓ - 159 563	395 %

Les produits exceptionnels sur opérations en capital correspondent au lease-back d'une partie des caissons. Aucune plus ou moins-value n'a été constatée sur cette opération.

2.5 Autres informations

2.5.1 Engagements hors bilan au 31 décembre 2024

	31/12/2024
Engagements donnés	
Nantissement FDC	2 542 282
Crédit bail (cf tableau spécifique)	
Engagements reçus	
Cautions - retenue de garantie marchés privés	150 000
Cautions - divers marchés	0

2.5.2 Engagement de crédit-bail :

	31/12/2024
VALEUR D'ORIGINE	2 088 558
AMORTISSEMENTS	
<i>Cumul exercices antérieurs</i>	938 918
<i>Dotations de l'exercice</i>	255 138
TOTAL	1 194 056
	0
REDEVANCES PAYEES	0
<i>Cumul exercices antérieurs</i>	946 687
<i>Exercice</i>	335 452
TOTAL	1 282 139
	0
REDEVANCES RESTANT A PAYER	0
<i>A un an au plus</i>	347 064
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>	860 190
<i>A plus de cinq ans</i>	15 525
TOTAL	1 222 779
	0
VALEUR RESIDUELLE	14 514

2.5.3 Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite s'élèvent à 13 817 €.

Tenant compte des paramètres classiques d'évaluation basés sur des hypothèses de turnover, de mortalité (TH 00-02 et TF 00-02), d'inflation des rémunérations et d'actualisation, et d'un départ à la retraite à 65 ans. La pyramide des âges de l'entreprise étant assez jeune, l'engagement actualisé est d'un montant peu significatif.

Taux de rotation non cadre	15,0%
Taux de rotation cadre	7,0%
Taux de progression des salaires	3,0%
Taux d'actualisation	3,0%
Taux de charges	45,0%

2.5.4 Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déficitaire et la société ne constate donc pas de charge d'impôt dans ses comptes. Le produit d'impôts correspond aux crédits d'impôts innovation et au crédit d'impôt mécénat.

Les déficits fiscaux cumulés s'élèvent à 8 M€ à fin 2024.

2.5.5 Évènements postérieurs au 31 décembre 2024

Aucun évènement de cette nature n'est à signaler à la date d'arrêté des comptes annuels.

2.5.6 Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont peu nombreuses.

Churchill

La société a déménagé son siège social au 139 rue Vendôme au 1^{er} janvier 2023.

La SAS Churchill, propriétaire des locaux, est détenue par les 4 fondateurs de Fill Up Media.

Dépôt de garantie 70 000 euros

Loyer 2023 : 140 000 euros outre 40 994 euros de charges locatives pour 12 mois.

Groupe Fill Up Media

Frais de fonctionnement facturés à Fill Up Media : 7 000 euros

2.6 Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie - Fill Up Media - en €		Au 31/12/24
Résultat net		- 2 527 190
+/- Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises, QP de subventions		+771 136
- Plus-values de cession		+111 978
= Marge brute d'autofinancement		- 1 644 077
- Variation du BFR (brut et retraité des comptes courants intragroupes débiteurs)		- 1 158 389
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		- 2 802 467
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		+971 107
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (*)		- 4 975 148
+/- Variation des immobilisations financières brutes		-
+/- Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		-
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		- 4 004 041
Variation du capital en numéraire		+1 000 000
- Dividendes versés		+0
+/- Variation des subventions d'investissement		-
+/- Variation des emprunts		+4 164 290
+/- Variation des comptes courants intragroupes		- 6 137
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		+5 158 154
VARIATION DE TRESORERIE		- 1 648 354
Trésorerie à l'ouverture		+4 870 940
Trésorerie à la clôture		+3 222 587

(*) Dont 498 471 euros de production immobilisée

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 Mars 2025.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice écoulé

La Société a été créée en 2010 sous la forme d'une société à responsabilité limitée. Spécialisée dans l'affichage digital sonore en station-service, elle accompagne les annonceurs locaux, régionaux et nationaux, en mettant à leur disposition des espaces publicitaires et ce à travers un puissant réseau d'écrans publicitaires digitaux. La Société a ensuite été transformée en une société anonyme à Conseil d'administration par décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

- Signature d'un partenariat majeur avec LECLERC

La Société a signé, en juin, un accord historique avec ConsoRégie, la régie publicitaire de E.LECLERC, leader de la grande distribution en France.

Ce partenariat permet à la Société d'installer 3 000 écrans digitaux répartis dans 300 stations-service des hypermarchés E.LECLERC, soit près de la moitié des stations de l'enseigne. L'installation de ce réseau d'écrans a commencé au cours du 4^{ème} trimestre 2024 et devrait s'étendre jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2025.

- Réalisation d'une levée de fonds d'un montant global de 5,5 M€

Le Conseil d'Administration de la Société réuni le 16 décembre 2024, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 juin 2024 aux termes de sa 9^{ème} et 11^{ème} résolution, a décidé :

- (i) une augmentation de capital d'un montant global de l'ordre de 1 M€, moyennant l'émission de 165.513 actions ordinaires nouvelles de la Société au profit de fonds gérés par Vatel Capital (l'« **Augmentation** »),
- (ii) une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant de 2 M€ par l'émission de deux millions d'obligations convertibles d'un euro de valeur nominale au profit de fonds gérés par Vatel Capital (l'« **Emission Obligatoire** ») et
- (iii) une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant maximal de 500 000 € par l'émission de 500 000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro au profit de Vatel Direct dans le cadre d'un financement participatif « *crowdfunding* » (l'« **Emission Obligatoire Vatel Direct** »).

La Conseil d'administration a, en outre, décidé de fixer le délai de souscription :

- à l'Augmentation et à l'Emission Obligataire au 17 décembre 2024,
- à l'Emission Obligataire Vatel Direct au 27 janvier 2025.

L'opération de financement se compose également d'un financement bancaire complémentaire d'un montant de 2,0 M€ auprès du pool bancaire de la Société.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2024, le Conseil d'administration a décidé de proroger d'une part le délai de souscription à l'Augmentation au 20 décembre 2024 et à l'Emission Obligataire Vatel Direct au 25 février 2025.

Aux termes des décisions du 20 décembre 2024, le Directeur Général, agissant en vertu de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2024, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 juin 2024 aux termes de sa 9^{ème} et 11^{ème} résolution, a :

- (i) constaté la réalisation de l'Augmentation du capital social d'un montant nominal de quarante-et-un mille trois cent soixante-dix-huit euros et vingt-cinq centimes (41.378,25€), pour le porter de sept cent quatre mille cinq cent trois euros (704.503,00€) à sept cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes d'euro (745.881,25€), par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Vatel Capital, en numéraire, par des versements en espèce, cent soixante-cinq mille cinq cent treize (165.513) actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 6,0418€,
- (ii) Constaté la souscription à l'Emission Obligataire VATEL CAPITAL par un versement en date du 18 décembre 2024 correspondant à la souscription à l'ensemble des obligations convertibles en actions ;
- (iii) pris acte que la souscription à l'Emission Obligataire VATEL DIRECT reste ouverte jusqu'au 25 février 2025 et, par conséquent, prend acte qu'une nouvelle décision devra intervenir à la clôture de ladite souscription à l'effet de constater la souscription à l'Emission Obligataire VATEL DIRECT.

2. Analyse l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

En 2024, la Société enregistre un chiffre d'affaires de 9,7 M€, soit une progression de +17% par rapport à 2023 et signe un 13^{ème} exercice de croissance consécutive. Fill Up Média a commencé à bénéficier des revenus générés par les installations d'écrans au

sein du réseau Carrefour au cours du second semestre 2024 et compte profiter pleinement de ce nouveau parc en 2025

Les revenus réalisés auprès des annonceurs locaux, cœur de l'activité de Fill Up Média, atteignent 73% du chiffre d'affaires en 2024, contre 84% en 2023. En parallèle, l'offre dédiée aux annonceurs nationaux s'affirme comme un véritable relais de croissance, représentant 27% du chiffre d'affaires 2024. Les partenariats avec les régies publicitaires retail Imediacycenter et in-Store Media affichent une hausse de +6%, soit un chiffre d'affaires qui s'élève à 1,1 M€ en 2024.

Le caractère exceptionnel du maintien de la dynamique commerciale résulte du renouvellement presque complet des équipes de ventes suite à l'implémentation d'un nouveau système de rémunération en début d'année 2024. Ce dernier a permis de diminuer de plus de 30% les éléments de rémunération variable 2024, optimisant à la fois l'efficacité opérationnelle du Groupe et sa rentabilité. A cela s'ajoute un meilleur suivi des créances clients par la Société, permettant une baisse significative des dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients de près de 45%.

Les charges opérationnelles progressent en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires 2024 et s'établissent à 11,6 M€, contre 9,9 M€ en 2023, soit une hausse de +17%. Cette évolution s'inscrit dans la phase de développement que connaît actuellement la Société, celle-ci cherchant à pérenniser sa dynamique de croissance avec une démarche active de recrutements. En conséquence, les charges de personnel passent de 4,3 M€ à 4,7 M€ sur la période, soit une augmentation de 0,4 M€.

La marge opérationnelle atteint -0,9 M€ en 2024 contre -1,2 M€ en 2023.

Néanmoins, Fill Up Média est parvenue à optimiser son efficacité opérationnelle au cours de la période, la Société enregistre ainsi un EBITDA retraité en amélioration de 18%, s'établissant à -0,6 M€ vs. -0,8 M€ en 2023.

Compte tenu de ces différents éléments et du résultat financier qui atteint -0,3 M€, le résultat courant atteint -2,5 M€ au 31 décembre 2024, soit une amélioration de +10% par rapport au 31 décembre 2023.

Au total, la Société affiche une perte nette de 2,5 M€ contre 2,6 M€ en 2023 malgré d'importantes charges externes non récurrentes

Fill Up Média dispose par ailleurs d'une solide position de trésorerie qui atteint 4,8 M€ au 31 décembre 2024.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, les événements suivants sont intervenus :

- Réalisation de l'Emission Obligataire VATEL DIRECT

Aux termes des décisions du 26 février 2025, le Directeur Général, agissant en vertu de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2024, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 juin 2024 aux termes de sa 9^{ème} et 11^{ème} résolution, a constaté la souscription à l'Emission Obligataire VATEL CAPITAL par un versement en date du 25 février 2025 correspondant à la souscription à l'ensemble des obligations convertibles en actions, soit 500 000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro.

- Renouvellement du partenariat avec TotalEnergies

La Société a annoncé, le 15 avril 2025, le renouvellement de son partenariat historique avec TotalEnergies jusqu'en 2028, sur l'intégralité du parc, soit 71+ écrans répartis au sein des 100 stations-services déjà équipées. Les écrans déployés étant encore parfaitement opérationnels, l'exploitation du parc est prévue sur le réseau déjà existant, ne nécessitant par conséquent aucun investissement supplémentaire.

C. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement pour un montant de 1 569 090 € contre 1 561 068 € en 2023. La société a bénéficié d'un crédit impôt innovation de 107 335 € contre 117 089 € au titre de l'exercice précédent.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fill Up Média poursuit la structuration de son activité afin de générer une croissance solide, durable et rentable. La finalisation des déploiements au sein du réseau E. Leclerc étant attendue au 2^{ème} trimestre 2025, le recrutement d'une vingtaine de commerciaux supplémentaires est prévu pour capter au mieux la croissance future issue de cette extension du parc d'écrans.

Forte de sa trajectoire de croissance solide, la Société confirme l'intégralité de ses objectifs financiers, soit un taux de croissance annuel moyen de son chiffre d'affaires entre 2021 et 2025 de +40%, ainsi qu'un chiffre d'affaires de 26 M€ et une marge d'EBITDA retraité supérieure à 35% à horizon 2025. Cette croissance sera portée

majoritairement par les partenariats signés avec Carrefour et ConsoRégie, la régie publicitaire de E. Leclerc. Ces deux accords ont en effet permis à Fill Up Média de dépasser son objectif de développement pour 2025 avec un parc total de 10 000 écrans répartis dans 1 250 stations-service partenaires.

Fill Up Média a également pour ambition de déployer sa solution innovante à partir de 2026 à l'échelle européenne, en se concentrant en premier lieu sur l'Allemagne et le Bénélux grâce au support de son partenaire historique TotalEnergies.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer précisément l'ensemble des informations relatives aux dettes fournisseurs et créances clients demandées en application des articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce. Nous mettons en œuvre une démarche d'amélioration de nos systèmes d'informations permettant de présenter ces données de manière fiable dans le futur.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne possède aucune filiale ni participations dans aucune autre société à la date du présent rapport.

III. RESULTATS - AFFECTATION

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 731 119 euros contre 8 301 305 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 104 562 euros contre 545 391 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 9 906 euros contre 16 280 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6 290 463 euros contre 5 228 146 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 128 071 euros contre 105 859 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 273 879 euros contre 2 990 841 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 400 331 euros contre 1 299 178 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 69 personnes contre 56 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 218 719 euros contre 1 474 037 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 620 164 euros contre 384 474 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 12 941 531 euros contre 11 498 818 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 105 850 euros contre -2 652 122 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -346 276 euros (-68 458 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -2 452 126 euros contre -2 720 580 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -199 962 euros contre -40 399 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -124 898 euros contre -131 189 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par une perte de -2 527 190 euros contre une perte de -2 629 791 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 23 628 871 euros contre 19 903 503 euros pour l'exercice précédent.

B. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -2 527 190,26 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir

- constater que la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à la somme de -2 527 190,26 euros,
- décider d'affecter ladite perte nette comptable en intégralité en totalité sur le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » dont le solde s'élèverait ainsi à 5 170 207,71€.
- décider d'apurer le compte « Report à nouveau » dont le montant s'élève à la somme de -2 750 002,87€ à due concurrence sur le compte « Primes d'émission, de fusion et d'apport » dont le solde s'élèverait ainsi à 2 420 201,84€.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 197 834,79 euros.

C. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 43 893 €
- Taxe véhicule de société : 28 007€
- Amendes et pénalités : 6 865 €

E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 8 301 306 euros à 9 731 119 euros, soit une progression de 17%.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 20 843 732 euros au 31 décembre 2024 contre 15 178 555 euros au 31 décembre 2023 avec donc une augmentation des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 3 197 838 euros de capitaux propres, une trésorerie s'élevant à 3 222 537 euros (contre 4 878 890 euros au 31 décembre 2023) mais également une dette financière en progression et s'élevant ainsi à 8 636 575 euros contre 4 472 285 euros au 31 décembre 2023.

IV. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour elle de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Conformément aux exigences de la réglementation Prospectus 3, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

La Société a synthétisé ses risques en cinq catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Dans chacune des catégories, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- La criticité sur les opérations de la Société, classée en trois niveaux : critique, significative ou peu significative ; et
- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et la criticité potentielle la plus élevée sont placés en premier dans chaque catégorie.

La combinaison de la criticité et de la probabilité permet de déterminer l'impact de chaque risque. Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Type de risques	Description	Impact ¹	Gestion du risque
Stratégie	Développement et gestion de la croissance	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mobilisation et développement des effectifs Formations internes Recrutements Maîtrise des frais de structure
	Fonctionnement performance des supports de publicité et aux évolutions technologiques	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Contrôle strict des fournisseurs d'équipement Mise en place de procédure de remplacement
	Piratage digital des mobiliers et à la diffusion de contenu inapproprié	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Renforcement de la protection et de la surveillance des systèmes informatiques
	Capacité de conserver et d'attirer les personnes clés	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Fidélisation, promotion et évolution Rémunération
	Exécution des contrats	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Négociation de délais avec les clients
Environnement extérieur	Conjoncture économique	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adaptabilité
	Environnement concurrentiel	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Expérience et du savoir-faire Diversification du réseau de partenaires.
Opérationnels	Dépendance vis-à-vis des partenaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Portefeuille partenaires diversifié et fidélité des clients
	Non-reconduction des contrats partenaires	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Développement des partenariats Fidélisation des partenaires et des clients

			Diversification de l'exploitation de la société
Financiers	Besoins de financement	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Diversification des sources de financement
	Liquidité	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Suivi des flux de trésorerie et des flux bancaires
	Contrepartie	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mécanisme d'affacturage
	Crédit d'Impôt Innovation	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adaptabilité
Juridiques	Déploiement de la transition énergétique et interdiction de production des moteurs thermiques	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Respect de la réglementation en vigueur
	Propriété intellectuelle	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dépôt marques, identité visuelle et veille
	Evolution des politiques publiques et réglementaires	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Veille et accompagnement juridiques
Spécifique	Risque lié à l'émission d'obligations convertibles	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Diversification des sources de financement

V. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, le poste « Disponibilités » de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 3 222 536€. L'endettement financier de la société s'élève à 8 636 575€.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

VI. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

VII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2024			
	Nombre d'actions	% en capital	Nombre de droits de vote	% en droits de vote
GRUPE FILL UP MEDIA (1)	920 560	30,85%	1 841 120	37,60%
LAVOREL Groupe (2)	327 200	10,97%	654 400	13,36%
Crédit Agricole	195 000	6,54%	390 000	7,96%
LFK	173 460	5,81%	346 920	7,08%
Public	11 367 305	45,82%	1 664 185	33,98%
Total	2 983 525	100%	4 896 625	100%

(1) Holding de tête de la société Fill Up Média détenue par, Manuel Berland à hauteur de 40%, Aurélien Grillot, Julien Rabin et Quentin Michetti, à hauteur de 20% chacun,

(2) La société Lavorel groupe S.A est une société de droit luxembourgeois, détenue par la Famille Lavorel.

B. Auto détention — Programme de rachat d'actions

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société au Crédit Industriel et Commercial, à la date du 31 décembre 2024 les moyens liés à ce contrat se décomposent de la manière suivante :

- Liquidités : 31 866,47 €
- Nombres de titres : 13 326 titres.

Par ailleurs, la Société a annoncé confier à TP Icap Midcap, à compter du 7 avril 2025, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder vingt euros (20,00€) par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être

effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2024.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2024	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023	23 084
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	25 941
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	26 392
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024	13 326
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023 en dehors du contrat de liquidité	Néant
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	25 941
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	26 392
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat de liquidité	27 946

VIII. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

IX. PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2024.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2024, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

Néant.

XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- **Bail de sous-location** consenti par la SAS CHURCHILL (917 988 024 RCS LYON), société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, à la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 LYON,
 - Durée : 12 années consécutives courant à compter du 9 septembre 2022 pour prendre fin le 8 septembre 2034 ;
 - Loyer : annuel hors taxes et hors charges égal à 140.000 euros majoré de la TVA au taux légal, ;
 - Charges : provision sur charges d'un montant annuel de 22 500 euros majoré de la TVA au taux légal ;
 - Dépôt de garantie : 70.000 euros représentant six mois de loyer hors taxes.

Nous vous rappelons que cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 194 236,83 € HT.

- **Facturation des frais de direction**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de de 7.000 € HT.

- **Compte-courant d'associé non rémunéré :**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 16 119,36 €.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mai 2022, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats des Administrateurs, des censeurs et des Commissaires aux Comptes

1. Renouvellement du mandat d'administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les mandats d'administrateur de la société LAVOREL GROUPE SA, Monsieur Philippe GRILLOT et de Monsieur Jean-Thierry CATRICE venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

2. Renouvellement du mandat d'un censeur

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les censeurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le mandat de censeur de Monsieur Jean-Christophe BERGE venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

3. Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

4. Rémunération allouée aux administrateurs

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de 6 000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

C. Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant.

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, dans le cadre des processus de sélection de ses fournisseurs et partenaires, la Société veille à ce que les dispositions en matière de RSE soient implémentées. Par exemple, la Société privilégie le recours à des prestataires locaux ayant une démarche RSE forte.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de qualité générale menée par la Société. Au-delà de répondre à ses propres critères qualitatifs, cette démarche lui permettra également de satisfaire aux contraintes imposées par ses partenaires dans le cadre de leurs propres démarches RSE.

XIII. **AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 18 mars 2025 des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de un million cinq cent mille (1.500.000) euros, chaque engagement ne pouvant dépasser un million cinq cent mille (1.500.000) euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à LYON
Le 18 Mars 2025

Le Conseil d'Administration
Manuel BERLAND



Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Tableau financier	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	745 881,25	704 503	704 503	499 930	499 930
b) Nombre d'actions émises	2 983 525	2 818 012	2 818 012	1 999 720	1 999 720
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00		-	-	-
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 731 119	8 301 305	7 343 567	6 794 313	4 999 802
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	- 1 859 487	- 1 383 891	- 951 2740	54 002	-548 111
c) Impôt sur les bénéfices	- 124 898	- 131 189	- 101 637	- 57 390	- 55 188
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 2 527 190	- 2 629 790	- 828 892	113 554	-531 037
e) Résultat distribué	0,00		-	-	-
f) Participation des salariés	0,00		-	-	-
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	-0,58	-0,44			
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-0,85	-0,93	- 0,29	0,05	- 0,27
c) Dividende versé à chaque action	0,00		-	-	-
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00				
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00				
c) Par exercice de droits de souscription	0,00				
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	69	56	49	41	36
b) Montant de la masse salariale	3 273 878	2 990 841	2 492 687	2 051 723	1 469 613
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 400 330	1 299 178	1 007 192	812 022	613 778

4. Rapport Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 mars 2025.

1. Les principes de gouvernance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext publié en décembre 2009 et dernièrement révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

La Société a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandation du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée	Sera appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants			X ⁽¹⁾
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Formation des membres du conseil	X		
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités		X ⁽²⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE	X		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		

R10 : Choix de chaque administrateur	X		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X ⁽³⁾		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁴⁾	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

(1) Le Conseil d'Administration de la Société ne comprend à ce jour qu'un seul administrateur indépendant. La Société envisage de désigner d'autres membres indépendants à l'avenir.

(2) Compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil d'administration, la Société n'envisage pas de mettre en place de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Toutefois, le conseil pourra, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

(3) La Société veille au respect de la parité au sein de ses équipes. A ce titre, 60% des managers de la Société sont de sexe féminin et la parité est en place au sein du comité de direction (3 femmes parmi le 7 membres qui le composent). Par ailleurs, la Société veillera, à l'avenir, à instaurer cette parité au sein des organes de direction. Il est par ailleurs précisé que des travaux internes ont été réalisés ayant pour objet la politique de mixité au sein de la société, de la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que de la rémunération.

(4) La Société ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où elle estime que compte tenu de l'âge de ses dirigeants actuels, et de la présence d'un Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, le sujet de leurs successions n'est pas d'actualité

Le Conseil d'Administration, réuni le 18 mars 2025, a fait un point sur les recommandations et affirmé la volonté de la Société de poursuivre ses efforts afin de s'y conformer.

2. Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

La durée des mandats d'Administrateur a été fixée à trois ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 80 ans.

À la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

Nom	Sexe	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Manuel BERLAND	H	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : 18 juin 2024 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
GROUPE FILL UP MÉDIA représentée par Monsieur Aurélien GRILLOT	H	Administrateur	Directeur-général délégué	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : AGM du 17 juin 2023 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
PHILIPPE GRILLOT	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de Monsieur Philippe GRILLOT sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale
LAVOREL GROUPE représentée par Monsieur Jean Claude Lavorel Administrateur	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de la société LAVOREL GROUPE SA sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale
Jean-Thierry CATRICE	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de Monsieur Jean-Thierry CATRICE sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale
Julien RABIN	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : AGM du 17 juin 2023 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Quentin MICHETTI	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : 18 juin 2024 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean-Christophe BERGE	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de Monsieur Jean-Christophe BERGE sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale

Indépendance des Administrateurs

Conformément à la recommandation R3 du Code Middlednext, il est recommandé que le Conseil comporte au moins deux membres indépendants.

Aux termes de la même recommandation, cinq critères permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement.

En application de ces critères, le Conseil d'administration de la Société compte au moment de l'établissement du présent rapport, un membre indépendant sur les cinq membres composant le Conseil d'administration : Monsieur Jean Thierry CATRICE.

Par conséquent, la Société ne se conforme pas strictement à la recommandation R3 du Code Middlednext. En revanche, elle envisage de désigner d'autres membres indépendants en vue de s'y conformer.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R10 du Code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est fournie ci-après :

Manuel BERLAND, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Manuel BERLAND est diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entrepreneuriat et NTIC) durant laquelle il dessina les contours du projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études. Après un début de carrière en tant qu'ingénieur commercial

chez Completel de 2007 à 2009, il a exercé les fonctions de directeur des ventes de la région Rhône-Alpes de 2009 à 2011. Fin 2010, il quitte Completel pour fonder Fill Up Média.

GROUPE FILL UP MEDIA, représenté par Aurélien GRILLOT, Administrateur et Directeur-Général Délégué

Diplômé de l'EDC Paris, Aurélien Grillot a débuté sa carrière chez Mazars en tant qu'auditeur financier dans le secteur « Assurances, Industries et Services » accompagnant de nombreuses entreprises de différentes tailles et différents stades de maturité. Il quitte Mazars fin 2010 pour fonder Fill Up Média.

Philippe GRILLOT, Administrateur

Philippe Grillot, autodidacte, a débuté sa carrière en 1972 chez un transporteur basé à Dijon, les transports Gondrand. En 1982, il crée à Lyon EM2S, société spécialisée dans le transport et la logistique liés au secteur nucléaire, qu'il développe tout en suivant un cycle de formations au Centre des jeunes dirigeants (CJD), dont il est vice-président en 1990-1991.

Créateur en 2000 de l'association Altra, en charge de la promotion de la formation pour le secteur des transports et de la logistique en Rhône-Alpes, il exerce parallèlement, à partir de 1998, les fonctions de juge au tribunal de commerce de Lyon, dont il est élu président de 2004 à 2008.

Nommé Président de TLF (Transports et Logistiques de France) de 1998 à 2011, il est également le premier président du Conseil Route. Il a été également élu président de la CCI de Lyon de 2011 à 2014.

Il est actuellement président de l'association IFARI (Initiatives franco Africaines) depuis 2015 et colonel de la réserve citoyenne de l'armée de l'air depuis 2012.

LAVOREL GROUPE, représenté par Jean-Claude LAVOREL, Administrateur

Jean-Claude LAVOREL est un serial entrepreneur à succès, fondateur de LVL MEDICAL, un des leaders français de l'assistance médicale à domicile, et du groupe hôtelier haut de gamme LAVOREL HÔTELS.

Autodidacte et homme de terrain, Jean-Claude LAVOREL crée sa première entreprise dès l'âge de 23 ans. Après différentes expériences dans le secteur médical, il décide en 1989 de fonder LVL MEDICAL avec pour objectif de révolutionner une profession qui jusqu'en 1987 était exclusivement exploitée par le secteur public.

Le projet est un succès, et l'entreprise s'impose très rapidement comme l'un des acteurs clés du marché en France et en Allemagne. LVL MEDICAL entrera en bourse sur le second marché en 1996 et sera rachetée par le Groupe AIR LIQUIDE en 2012. Jean-Claude LAVOREL a également fondé en 2005 le groupe hôtelier LES CLES DU LUXE - aujourd'hui LAVOREL HÔTELS.

Acteur engagé et aux valeurs fortes, l'entreprise qui s'est fortement développée depuis sa création, compte aujourd'hui 14 établissements haut-de gamme en France, une marque d'hôtellerie Lifestyle KOPSTER, un domaine viticole et une compagnie fluviale. Animé par sa passion d'entreprendre, Jean-Claude LAVOREL accompagne également depuis plus de 20 ans de nombreux entrepreneurs dans des projets innovants, en France et en Europe, et particulièrement dans les secteurs de la petite enfance, la santé, et les services. Il est également Président de l'office du tourisme du Beaujolais.

Jean-Thierry CATRICE, Administrateur (indépendant)

Après une longue expérience au sein du groupe Valéo à différents postes (contrôleur de gestion, Directeur Financier, Directeur de Division en France et aux USA), Jean-Thierry Catrice est devenu dirigeant de société depuis 1995. Il a notamment occupé le poste de Président de Peguforme (de 1993 à 1997) et de Diam Group (de 1997 à 2008). Jean-Thierry Catrice occupe également le poste de directeur général délégué de Lamberet SAS, spécialisée dans les véhicules frigorifiques.

En 2010, il rejoint la société alsacienne de meubles (regroupant les marques Cuisines Schmidt et Cuisinella) en tant que directeur général délégué, poste qu'il occupera jusqu'en 2019.

Jean-Thierry Catrice est actuellement Directeur Général de Acteame, société de conseil spécialisée dans l'accompagnement de PME.

Jean Christophe BERGE, Censeur

Diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications, Jean-Christophe Bergé est titulaire d'un Master of Sciences et d'un Certificate of Management délivré par le Georgia Institute of Technology.

Jean-Christophe Bergé débute sa carrière en audit puis en Transaction Services au sein de Deloitte puis en poste chez EPF Partners (2012). Il rejoint en 2017 Apax Partners Development en tant que directeur des participations. Jean-Christophe rejoint en 2019 le Groupe Lavorel en tant que directeur des investissements.

Julien RABIN, Censeur

Diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entrepreneuriat et NTIC), année durant laquelle il participa au projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études en compagnie de Manuel Berland.

Il débuta sa carrière chez Cégid en 2007 en tant qu'ingénieur commercial en charge de la commercialisation des solutions de gestion auprès des experts comptables.

Fin 2010, il quitta Cegid pour fonder Fill Up Média.

Quentin MICHETTI, Censeur

Autodidacte, Quentin Michetti, démarra sa carrière professionnelle au sein d'un cabinet d'expertise comptable et gravit de nombreux échelons jusqu'à devenir chef de mission à partir de 2007.

Passionné de mathématiques et de nouvelles technologies, il a toujours consacré de nombreuses heures à l'étude de différents sujets informatiques.

Fin 2010, il décida de quitter son cabinet d'expertise comptable pour fonder Fill Up Média et en devenir le directeur technique. En 2013, il a obtenu un diplôme de chef de projet informatique.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société, durant l'exercice écoulé, dans toutes sociétés (autres que la Société) sont les suivants :

Administrateur	Société	Nature du mandat
Manuel BERLAND	GROUPE FILL UP MEDIA	Directeur-Général
Aurélien GRILLOT (représentant permanent de la société GROUPE FILL UP MEDIA)	GROUPE FILL UP MEDIA	Président
	SCI IMMO AGQM	Gérant
	AGAPE	Directeur-Général
Jean-Claude LAVOREL (représentant permanent de la société LAVOREL GROUPE)	LAVOREL GROUPE	Membre du directoire
	LAVOREL MEDICARE	Administrateur
	FINAL	Administrateur
	LAVOREL HOTELS	Directeur général

	<p>GRAND HOTEL DU ROND- POINT DES PISTES</p> <p>LAVOREL MEDICARE FRANCE</p> <p>SCI SPBM, SCI MONFLEURI, SCI, SCI LE CHATEAU, SOCIETE IMMOBILIERE LE CHABICHOU,</p>	<p>Président du Conseil d'administration</p> <p>Directeur général</p> <p>Gérant</p>
Jean-Thierry CATRICE	<p>Schmidt Groupe</p> <p>ACTEAME</p> <p>SCI EMA et SCI ABISA</p>	<p>Administrateur</p> <p>Directeur général</p> <p>Gérant</p>
Philippe GRILLOT	<p>AGAPE</p>	<p>Président</p>

3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont le Président, Monsieur Manuel BERLAND, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'administration du 19 mai 2022 comme le plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Manuel BERLAND organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 des statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur)

Conformément à la loi, à ses statuts et à son règlement intérieur adopté le 19 mai 2022, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 19 mai 2022, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des Administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du Code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'administration :

- connaissance et respect des textes réglementaires,
- respect de l'intérêt social,
- efficacité du Conseil d'administration,
- liberté de jugement,
- obligation de diligence,
- obligation de confidentialité.

Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middlenext que tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Comités spécialisés

Comme indiqué ci-dessus et compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place pour l'instant de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Le

conseil pourra, toutefois, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

Au cours de l'exercice, la Société a travaillé sur la réalisation d'un bilan carbone, lequel fera l'objet d'une présentation au Comité RSE.

En outre, dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale

➤ Bail de sous-location consenti par la SAS Churchill à Fill Up Media

Nature et objet

La SAS Churchill a conclu avec la société FILL'UP MEDIA un bail d'un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 Lyon.

Ce bail est consenti pour une durée de douze années consécutives à compter du 9 septembre 2022, jusqu'au 8 septembre 2034.

Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, associés de la SAS CHURCHILL et la société FILL UP MEDIA.

Modalités

Le loyer annuel hors taxes et hors charges est de 140 000 euros, majoré de la TVA au taux légal. Une provision pour charges d'un montant annuel de 25 000 euros majoré de la TVA au taux légal a été constituée.

Un dépôt de garantie de 70 000 euros, équivalent à six mois de loyers hors taxes a été versé au titre de la conclusion du bail de sous-location.

Cette convention a été autorisée la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet et a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 183 584,19 euros.

➤ **Facturation des frais de direction de Groupe Fill up Média à Fill up Media**

Nature et objet

La société GROUPE FILL UP MEDIA a facturé à la société des frais de direction au titre de l'exercice 2024.

Personnes concernées :

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

Modalités

Ces frais de direction ont eu un impact à hauteur de 7000 euros dans les comptes de la société FILL UP MEDIA.

➤ **Compte-courant d'associé non rémunéré**

Nature et objet

Compte-courant d'associé non rémunéré entre la société GROUPE FILL'UP MEDIA et la société FILL UP MEDIA.

Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL'UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL'UP MEDIA.

Modalités

Le compte courant entre GROUPE FILL'UP MEDIA et FILL'UP MEDIA s'élève à 16 119,36 € au 31 décembre 2024.

5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et leur utilisation :

Date de l'AG	N° de résolution	Contenu de la délégation	Durée	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice	Expiration
18 juin 2024	7	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport Prix unitaire de rachat : 20 euros	Au 31/12/2024, la société détenait 13 326 actions auto détenues au titre du contrat de liquidité avec le Crédit Industriel et Commercial	18 juin 2025
18 juin 2024	8	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	10 % du capital de la Société	Néant	18 juin 2026
27 juin 2023	10	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances :	Néant	27 août 2025

		suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier.		10 000 000 €		
27 juin 2023	11	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (ex placement privé)	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Utilisée lors de l'augmentation de capital décidée par le CA les 16 et 17 décembre 2024	27 août 2025
18 juin 2024	9	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes Catégorie visée : société ou fonds d'investissement investissant à titre habituel dans les <i>small caps</i>	18 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Utilisée lors de l'augmentation de capital décidée par le CA les 16 et 17 décembre 2024	18 décembre 2025
18 juin 2024	10	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes Catégorie visée : salariés, mandataires, fournisseurs et clients stratégiques	18 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Néant	18 décembre 2025
27 juin 2023	14	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Néant	27 août 2025

27 juin 2023	15	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires	26 mois	15% de l'émission initiale	Néant	27 août 2025
19 mai 2022	25	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	38 mois	10% du capital de la Société	Néant	19 juillet 2025
19 mai 2022	25	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles à émettre de la Société	38 mois	5 % du capital social	Néant	19 juillet 2025
18 juin 2024	11	Fixation d'un plafond nominal global des augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances	N/A	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	N/A	N/A
18 juin 2024	12	Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société.	18 mois	5% du capital social	Néant	18 décembre 2025
18 juin 2024	13	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ; suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit	26 mois	3 % du capital de la Société	Néant	18 août 2026

Fait à Lyon, le 18 mars 2025.

Le Conseil d'administration,
Manuel BERLAND



5. Attestation de responsabilité du rapport annuel

5.1 Responsable du rapport annuel

Monsieur Manuel BERLAND, Président Directeur Général de Fill Up Media.

5.2 Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicables, et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. »

Lyon, le 30 avril 2025,

Monsieur Manuel BERLAND,
Président Directeur Général de Fill Up Media.



6. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



FILL UP MEDIA

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

YOUXTA AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€
RC LYON 392 958 047
APE 6920 Z

FILL UP MEDIA

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 745.881,25 euros

Siège social : 139 rue Vendôme

69006 Lyon

527 691 679 R.C.S. Lyon

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

YOUXTA AUDIT

Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société FILL UP MEDIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FILL UP MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

FILL UP MEDIA
Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2024

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 28 avril 2025

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT
Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

7. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



FILL UP MEDIA

Rapport spécial
du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

YOUXTA AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€
RC LYON 392 958 047
APE 6920 Z

FILL UP MEDIA

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 745.881,25 euros

Siège social : 139 rue Vendôme

69006 Lyon

527 691 679 R.C.S. Lyon

 **Rapport spécial
du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

YOUXTA AUDIT

Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société FILL UP MEDIA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-31 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Bail de sous-location consenti par la SAS Churchill à Fill Up Media**

Nature et objet

La SAS Churchill a conclu avec la société FILL'UP MEDIA un bail d'un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 Lyon.

Ce bail est consenti pour une durée de douze années consécutives à compter du 9 septembre 2022, jusqu'au 8 septembre 2034.

Cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022.

Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, associés de la SAS CHURCHILL et la société FILL UP MEDIA.

Modalités

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'une charge pour un montant de 194 237 euros hors taxes.

➤ **Facturation des frais de direction de Groupe Fill up Média à Fill up Media**

Nature et objet

La société GROUPE FILL UP MEDIA a facturé à la société des frais de direction au titre de l'exercice 2024.

Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

FILL UP MEDIA
Exercice clos
le 31 décembre 2024

Modalités

Ces frais de direction ont généré une charge à hauteur de 7 000 euros hors taxes dans les comptes de la société FILL UP MEDIA.

➤ **Compte-courant d'associé non rémunéré**

Nature et objet

Compte-courant d'associé non rémunéré entre la société GROUPE FILL UP MEDIA et la société FILL UP MEDIA.

Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

Modalités

Le compte courant entre GROUPE FILL UP MEDIA et FILL UP MEDIA s'élève à 16 119 euros au 31 décembre 2024.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 28 avril 2025

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT
Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE